

Master Sciences Humaines et Sociales à finalité professionnelle Mention Géographie et Aménagement Spécialité Aménagement touristique

RNCP6530 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Pau et des Pays de l'Adour

<http://www.univ-pau.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les titulaires de ce Master sont des cadres responsables du développement touristique local (stations touristiques, villes, communautés de communes et pays touristiques). Ils créent des produits touristiques adaptés aux territoires locaux (soutenabilité des opérations), les mettent en adéquation avec les marchés.

Ils construisent et conduisent un programme d'opérations touristiques (assistance à maîtrise d'ouvrage (tourisme opérationnel : création et exploitation de produits, d'opérations d'aménagement touristique, d'équipements de loisirs, de sports et de culture).

Ils maîtrisent les processus de la planification touristique locale (concevoir le projet touristique local).

Ils gèrent le montage et la concertation de ces programmes (pôles touristiques, contrats de stations, contrats de pays d'accueil, programmes de gestion intégrée des zones côtières, opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs, plans de requalification des espaces publics touristiques) avec les acteurs économiques, politiques et les populations locales.

Ils coordonnent les professionnels du tourisme et de l'urbanisme.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Ces diplômés sont capables de : - de définir une problématique, faire une étude d'opportunité, mener une étude de faisabilité, interpréter les résultats, faire des propositions afin d'organiser un projet de développement touristique, d'élaborer son dispositif, de concevoir un plan de tâches à effectuer, d'assurer un tableau de bord de suivi des opérations, de construire un budget d'opérations,

- d'appliquer les contenus des normes en vigueur (ISO) de l'environnement juridique général, les règlements particuliers de l'activité touristique et du développement territorial touristique afin d'insérer l'activité de loisir dans le développement territorial,
- de mettre en œuvre les principes de la planification spatiale et de la prospective, leurs connaissances approfondies des processus d'urbanisme de projet afin de gérer et exploiter des équipements touristiques
- de mener une recherche d'information, d'utiliser ses réseaux, d'organiser l'information, de monter un observatoire de fréquentation, un observatoire économique du tourisme, un tableau de bord de gestion de station

touristique et d'assurer la mise à jour afin de maîtriser la veille marketing touristique du territoire

- de communiquer dans au moins une langue étrangère.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le diplômé peut assurer les fonctions de : - directeur du tourisme des collectivités locales,

- directeur de stations, des offices de tourisme locaux et intercommunaux,
- responsable de l'exploitation des équipements de tourisme et de loisirs,
- responsable de l'aménagement et du développement touristique local,

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

dans les secteurs : - de l'aménagement, de l'urbanisme compatibles avec la construction et la vente des hébergements répondant aux normes et écolabels (HQE, plans qualité, écolabel européen) et avec le respect des équilibres naturels et de la biodiversité,

- de la gestion des espaces protégés en milieux sensibles: analyse et prévision des conflits d'usage et des moyens de contrôle de l'urbanisation
- de la recherche d'investisseurs, d'aménageurs, d'exploitants ou de prestataires spécialisés dans ce type de tourisme et engagés dans les démarches d'écoconception,
- de la direction et de l'encadrement des organismes locaux de tourisme (Sociétés, Offices de tourisme, Etablissements publics touristiques).
- de la communication et des moyens de mobiliser les habitants et les prestataires sur ces objectifs d'insertion dans une économie à long terme,
- de l'appui technique ou commercial aux agents économiques des territoires touristiques (villes, pays, stations, pôles de séjours...),
- de l'exploitation des services d'équipements de loisirs, de la gestion et du repositionnement des stations anciennes ou des générations des « trente glorieuses »,
- de la fabrication et de la commercialisation des produits locaux adaptés au tourisme soutenable.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6530/>